

LA COURSE-CROISIÈRE APB 2025

3ème ÉDITION

Port-Choiseul (Versoix)

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2025

AVIS DE COURSE (informatif)

Organisateur: Club Nautique de Versoix
Président du comité d'organisation: Benjamin Curti

1	Règles
1.2	Les prescriptions suivantes de SWISS SAILING peuvent être téléchargées à l'adresse https://www.swiss-sailing.ch/fr/ ● Prescriptions de SWISS SAILING relatives aux RCV ● Directives d'application de SWISS SAILING relatives aux réglementations 19, 20 et 21 de World Sailing
1.3	Les règles 29.1 est modifiée 29.1 : rappels individuels : Quand au signal de départ d'un bateau, une partie quelconque de sa coque se trouve du côté parcours de la ligne de départ, le comité enverra le pavillons X avec une signal sonore. Le bateau doit revenir entièrement du côté pré-départ dans les 30min au plus tard après le signal de départ.
1.7	La langue officielle est le français
2	Instructions de course
2.1	Seront distribué et expliqué le vendredi à 19h30 sous la tente de la Double à Port-Choiseul
3	Communication
3.1	Le tableau officiel est sous la tente de la Double.
3.2	Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
3.3	Chaque skipper devra avoir installé et mis en fonction l'application de suivi "MySuiviRegate" avec le code fourni par l'organisation lors de la confirmation des inscriptions.
4	Admissibilité, inscription et confirmation d'inscription
4.1	L'événement est ouvert à tous les bateaux comprenant au minimum un membre de l'APB
4.2	Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le site de l'APB au plus tard le mercredi 24 septembre à 18h.
4.3	La confirmation d'inscription est obligatoire – Elle se fera en présentiel au CNV le vendredi 26 septembre de 16h à 21h
4.4	Les informations suivantes peuvent être demandées à la confirmation d'inscription. ● Preuve de la conformité du bateau avec les règles de classe / certificat de jauge ● Pour tous les membres de l'équipage, preuve de l'appartenance à un club ou à une organisation Membre d'une Autorité Nationale (MNA) de World Sailing. Pour les compétiteurs suisses, la carte de membre de Swiss Sailing est requise. A défaut, des licences journalières pourront être achetées sur M2S pour un montant de CHF 10.- ● Preuve de l'autorisation du port de publicité ● Preuve d'une couverture par une assurance en responsabilité civile tel que requis sous AC 21. ● Pour les compétiteurs de moins de 18 ans, formulaire de consentement parental signé par le parent ou le représentant légal (téléchargement sur le serveur (manage2sail)).



4.6	Pour toutes les catégories, le nombre maximum d'équipiers est de 2
5	Droits à payer
5.1	- Les frais d'inscription sont de 50.- par bateau payable uniquement <u>sur le site de l'APB</u>. Les droits d'inscription sont dus, même si par la suite le bateau annule son inscription ou ne se présente pas à l'événement. Un remboursement ne sera possible que dans le cas d'une exclusion du bateau par l'organisateur ou par le comité de course ou si l'événement est annulé. Le comité de course déclassera tout concurrent n'ayant pas payé sa finance d'inscription à la régate.
6	Publicité
6.1	Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.
7	Format
7.1	L'événement est constitué d'une course avec un parcours identique pour tous les bateaux sauf les bateaux. (Attention pas le même parcours que la régate la double North Sails)
8	Programme
8.1	Vendredi 26 septembre - Confirmation d'inscription : De 16:00 à 21:00 - 19h30 briefing skipper (obligatoire) - dés 18:00 : Verre de l'amitié <u>Lieu :</u> Club Nautique de Versoix (CNV) 35, chemin des Gravières, CH 1290 Versoix, Tél. +41 765682005
8.2	Samedi 27 septembre Jour de Course
8.3	Dimanche 28 septembre De 09h30 à 12h : Grand Brunch du club ouvert également aux familles, accompagnants, amis Inscription appréciée sur le site APB ou le vendredi lors de la confirmation d'inscription 10h45 : remise des prix
8.4	Nombre de courses programmées :1
8.5	Parcours : L'heure prévue pour le signal d'avertissement est à 10:55 heures. Signal de départ 11:00 heures
8.6	Heure de clôture : Pour toutes les séries, l'heure de clôture est 20h
9	Contrôle d'équipement : Voir IC
10	Lieu
10.1	Versoix, Port Choiseul
10.2	Parcours : entre Genève et la pointe de Promenthoux
11	Le parcours
11.1	- Départ large de Port-Choiseul - Céligny - Large de Port-Choiseul avec bouée de passage
12	Système de pénalité
13	Classement



13.1	Un classement Croisiériste APB en temps réel (Course croisière APB) Les prix non-retirés seront redistribués au tirage au sort.
15	Bateaux affrétés ou loués
15.1	N/A
16	Place au port
16.1	Bouées visiteurs de Port-choiseul, sans réservation possible
17	Limitations de sortie de l'eau
17.2	Le grutage pour la mise à l'eau et pour la sortie de l'eau est organisé par l'autorité organisatrice. Les réservations pour le grutage peuvent être effectuées avant l'événement auprès du responsable de la grue, les prix seront décidés sur place en fonction du nombre et de la taille des bateaux. Prix estimatif 150.- Par mail : regates@cnv.ch
18	Equipements de plongées et housses de protection sous-marines
18.1	N/A
19	Droit à l'image, caméras et équipement électronique
19.1	En participant à la régate, un concurrent accorde à l'Autorité Organisatrice et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, tout film, vidéo, images de l'athlète, ou du bateau, réalisés pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent, sans compensation d'aucune sorte.
19.2	Les bateaux peuvent être obligés de porter des caméras, équipements d'enregistrement du son et de positionnement tels que requis et fournis par l'autorité organisatrice.
19.3	Les compétiteurs ne doivent pas interférer avec le fonctionnement normal de l'équipement "média" fourni par l'autorité organisatrice.
19.4	Si demandé par l'autorité organisatrice, les compétiteurs doivent donner des interviews durant l'événement.
20	Décharge de responsabilité
20.1	Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après l'événement.
21	Assurance
21.1	Chaque bateau participant doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile valable en compétition avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000.-- par incident, ou son équivalent.
22.	Prix
22.1	Des prix seront distribués comme suit : un prix pour les trois premiers de chaque classement selon les classements du (13.1) Tirage au sort de nombreux prix pour les participants présents à la distribution des prix Tirage au sort des deux prix participants CDPL Redistribution des prix non-retirés
23	Informations complémentaires : veuillez contacter : regates@cnv.ch